

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

ARRETE	DU	MAIRE
AM/053/20	023	

ARRETE DE FIN DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE de M. Yan PICARD, 5ème Adjoint au Maire

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints au Maire en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté AM 020 2022, donnant délégation de fonction et de signature à M. Yan PICARD,

Vu la délibération 2020 I 10, en date du 23 mai 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu le courrier de Monsieur Yan PICARD, en date du 24 octobre 2023, présentant au préfet sa démission du Conseil municipal et la fin de sa délégation de fonction et de signature à la Culture, Patrimoine culturel et Coordination des événements en tant que 5ème Adjoint au Maire,

Vu le courrier du préfet en date du 10 novembre 2023 actant sa démission, celle-ci prend effet à réception du courrier, soit le 24 novembre 2023.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Monsieur Yan PICARD
- Madame Sylvie NORGEOT, Préfecture de l'Essonne

Fait à Breuillet le 24 novembre 2023



Mairie: 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET Tél: 01 69 94 60 40 – fax.: 01 64 58 51 27 www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 04/12/2023 Å 11h20